

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de CNP Assurances - 17 avril 2020

Discours de Monsieur Jean-Paul Faugère

Président du conseil d'administration de CNP Assurances

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Je tiens tout d'abord à dire un mot de l'organisation de cette assemblée générale.

Habituellement la participation des actionnaires est encouragée. Et je considère la présence physique des actionnaires comme un signe d'intérêt et même d'implication dans la gestion de notre entreprise. Aujourd'hui, le contexte sanitaire nous oblige à tenir une assemblée générale à huis clos. J'espère que vous aurez compris que c'était inévitable. Mais en constatant le nombre de votes enregistrés à distance, je suis heureux de voir que les actionnaires ont néanmoins tenu à participer aux délibérations, et je les en remercie vivement. J'y vois un signe d'intérêt pour notre entreprise, et j'ose dire aussi de fidélité par de là les secousses que la crise du coronavirus nous fait subir.

Je viens donc vous rendre compte une nouvelle fois de l'activité du conseil d'administration et par là même de l'évolution de notre entreprise.

Je le fais dans un contexte particulier marqué par l'évolution de notre actionnariat.

Comme vous le savez La Banque Postale est devenue l'actionnaire contrôlant en détenant désormais un peu plus de 62 % du capital de l'entreprise.

Je crois devoir d'entrée rappeler la manière dont le conseil d'administration a géré cette évolution de notre actionnariat. Vous savez que les actionnaires publics, précédemment donc l'Etat, la Caisse des dépôts et La Banque Postale, avaient annoncé en août 2018, avec La Poste, leur intention de constituer un pôle financier public amenant à une redistribution des cartes entre eux.

Nous l'avions évoqué à l'assemblée générale il y a un an. Dans la période qui a suivi, jusqu'à l'été 2019, le conseil a demandé à un comité ad hoc constitué des administrateurs indépendants d'analyser les implications pour l'entreprise du projet des actionnaires publics.

Le comité s'est réuni à maintes reprises jusqu'en juillet 2019. Et le conseil d'administration, au vu de l'avis rendu par le comité, s'est prononcé sur le changement d'actionnariat à la fin juillet en concluant à l'unanimité que ce changement, eu égard aux éléments qui l'accompagnent, est dans l'intérêt social de CNP Assurances. Parmi ces éléments déterminants, au-delà de la perspective évidemment très

importante d'un renforcement et d'une pérennisation du partenariat avec La Banque Postale, il y a la décision prise par BPCE de prolonger de dix années supplémentaires le partenariat avec CNP Assurances, soit jusqu'en 2030. Cette prolongation est associée à une anticipation au 1^{er} janvier de cette année du passage à 50/50 de la coassurance avec Natixis en assurance emprunteur.

Cette prolongation est évidemment importante pour CNP Assurances compte tenu de la place que BPCE tient et continuera de tenir dans notre modèle d'affaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration a noté qu'un accord avait été conclu entre La Banque Postale et BPCE sur la présence maintenue de deux administrateurs représentant BPCE au Conseil d'administration, à niveau de participation de BPCE au capital de CNP Assurances inchangé.

Dans ce contexte, l'Autorité des marchés financiers a examiné l'évolution actionnariale projetée et a donné la dérogation nécessaire à l'obligation qui, sans cela, aurait conduit les actionnaires publics à déposer une offre publique d'achat. L'AMF a en effet pris acte de la redistribution des parts du capital de CNP Assurances au sein du pôle public, et a considéré que la Caisse des dépôts contrôlant le capital de La Poste, il n'y avait pas de modification substantielle justifiant l'OPA. Cette décision n'a pas fait l'objet de recours. Elle a permis à l'opération de se réaliser effectivement par le transfert des titres détenus par l'Etat et la Caisse des dépôts à La Poste qui les a elle-même apportés à La Banque Postale. Le « closing » de cette opération a eu lieu le 4 mars de cette année. Le délai entre la décision de principe et sa mise en œuvre s'explique par la multiplicité des autorisations requises de diverses autorités de contrôle soit au titre de la régulation bancaire ou assurantielle, soit au titre de la protection de la concurrence, et cela dans les divers pays où les actionnaires publics sont impliqués.

Ainsi donc cette assemblée générale se tient dans le nouveau contexte actionnarial. Je précise que le conseil d'administration de CNP Assurances s'est réuni le 4 mars également pour tirer les conséquences utiles dans sa composition. Au vu des démissions des administrateurs représentant la CDC et du retrait de l'Etat, il a coopté 6 administrateurs proposés par La Banque Postale. La ratification de ces cooptations est soumise à votre délibération. Sur ce chapitre gouvernance, j'ajoute que le conseil du 4 mars a tenu à manifester sa confiance au Directeur général Antoine LISSOWSKI. Il a formalisé un mandat spécifique qui lui est imparti de prendre toutes les précautions utiles à la prévention des conflits d'intérêt dans la gestion de l'entreprise, et de préserver la confidentialité des données commercialement sensibles en relation avec chaque partenariat. Précédemment, dès le mois de juillet 2019, le conseil avait eu à cœur de rappeler son attachement au modèle multipartenarial et international de CNP Assurances. Cet élément essentiel pour notre entreprise fait l'objet d'un consensus parfaitement maintenu dans le nouveau contexte. De même qu'est unanimement partagée la conviction que la relation avec le réseau de distribution de La Banque Postale doit pouvoir se développer au bénéfice de CNP Assurances.

A même été évoquée, à plusieurs reprises publiquement par les dirigeants du groupe « La Poste » et de La Banque Postale, l'idée que CNP Assurances avait vocation à devenir l'assureur du Groupe « La Poste » au-delà du champ couvert par les accords de partenariat actuellement en vigueur. Cela ouvre une perspective notamment en prévoyance et en IARD.

De manière plus générale, je me permets d'insister sur la continuité qui prévaut. Continuité dans la gouvernance et le management. Continuité en tant que société cotée. Mais ce mot continuité ne saurait résumer à lui seul ce que nous vivons. Il y a aussi la volonté exprimée par le Conseil d'administration de manière unanime que cette évolution actionnariale ne soit pas simplement le corollaire de la constitution du pôle financier public, mais l'occasion d'une véritable relance stratégique propre à CNP Assurances.

J'ai eu bien des occasions d'échanger avec Philippe WAHL, Président de La Poste, et Rémy WEBER, Président du directoire de La Banque Postale. Je les ai entendus non seulement sur leurs ambitions pour La Poste et La Banque Postale, mais bien aussi pour CNP Assurances. Eric LOMBARD lui-même, Directeur général de la CDC, fort de son expérience de la bancassurance, ne manque jamais d'affirmer le potentiel de développement de CNP Assurances dans le nouveau contexte. J'ajoute que ce potentiel s'entend non seulement par référence aux liens renforcés avec le réseau de La Banque Postale mais en se fondant sur les capacités de CNP Assurances à se développer en dehors du Groupe La Poste, en France et à l'étranger, avec toute la force que lui donnent son expérience, ses capacités, son agilité et la qualité de ses équipes.

Le deuxième point de mon intervention portera sur nos résultats 2019. Ils seront évidemment commentés plus précisément par notre Directeur général Antoine LISSOWSKI. Je me bornerai à ce stade à quelques observations. D'abord permettez-moi de dire tout simplement qu'ils sont bons ! : un chiffre d'affaires en hausse de 3,5 % à 33,5 Mds€ ; des revenus en hausse de plus de 3 % à presque 4 Mds€ et un résultat brut d'exploitation en croissance de 4 % dépassant 3 Mds€ ; enfin un résultat net part du groupe à 1 412 M€ en croissance de 3,3 %.

Il faut cependant insister sur la question du niveau des taux. Pour la gestion d'une entreprise d'assurance en particulier en matière d'épargne retraite et d'assurance vie, le niveau des taux d'intérêt est déterminant. Il conditionne aussi bien le rendement des placements financiers que le calcul des engagements envers les assurés.

L'environnement financier atypique, voire paradoxal, dans lequel nous sommes avec des taux très faibles voire négatifs, comporte pour une entreprise comme la nôtre des conséquences sensibles : les engagements traditionnels associés à des contrats d'épargne en euros, liquides avec une garantie en capital, ne peuvent plus être aussi rémunérateurs que par le passé. Il devient impossible de donner ou de promettre une rémunération importante alors que les produits des nouveaux placements financiers faits pour le compte des assurés, pour l'essentiel en obligations, rapportent en moyenne bien moins de 1 %. Cela explique la diminution du taux de participation bénéficiaire décidée par le management en ce début d'année, diminution de 45 centimes en moyenne, d'ailleurs équivalente à celle de nos principaux concurrents. Mais cela posera aussi la question de notre modèle d'affaires. Et vous avez pu voir que le débat est largement ouvert.

Toute la place réfléchit à la manière de répondre aux attentes des clients dans ce nouveau contexte. Et nous le ferons, pour notre compte, avec nos réseaux distributeurs.

Il y a notamment un enjeu sur le développement des unités de compte dans les contrats. Il ne s'agit pas de contrevenir au devoir de conseil, bien au contraire. Il s'agira à l'avenir d'un ajustement toujours

plus personnalisé à la situation du client. Une espérance de rendement sera associée à un niveau de garantie et à des conditions de liquidité. L'horizon de placement de chaque client ainsi que la composition de son patrimoine constituent des données clefs pour le conseil de l'épargnant, même si celui-ci reste évidemment le seul arbitre du niveau de risque qu'il choisit.

Permettez-moi d'ajouter que nous touchons là, à notre « raison d'être ». Cette expression a pris un contenu juridique depuis la loi PACTE votée l'an passé. Il devient, en effet, possible pour une entreprise d'inscrire dans ses statuts, à côté de son objet social, ce qui fait sa « raison d'être ». Le travail de réflexion sur le libellé de cette « raison d'être » est engagé. Il associera toutes les parties prenantes, à commencer par les salariés. Nos partenaires seront aussi, bien sûr, sollicités. Nous prendrons le temps, car cette démarche est importante. Elle donne du sens à ce que nous faisons. Elle souligne que la recherche du rendement financier doit être associée à une motivation en rapport avec nos valeurs. Ce travail aboutira, bien sûr, devant vous, lors d'une prochaine assemblée générale. Et vous en serez juges.

Dès à présent, je tiens cependant à souligner l'importance des éléments qui vous sont présentés au chapitre RSE ; c'est-à-dire dans le champ de notre responsabilité sociale et environnementale. Les documents qui sont à votre disposition pour cette assemblée générale sont très fournis. Je soulignerai seulement avec une forme de fierté que CNP Assurances tient ses engagements et même au-delà. Nous avons même rehaussé nos objectifs en faveur de l'environnement : nos investissements verts seront doublés entre 2018 et 2023, de 10 à 20 Mds€ ; nous avons réduit en 5 ans de moitié de l'empreinte carbone de notre portefeuille actions ; nous avons investi en 2 ans, de 2018 à 2019 plus de 7 Mds€ en faveur de la transition énergétique.

Dans ce bref tour d'horizon sur notre activité, je ne peux évidemment omettre un regard outre atlantique sur notre filiale brésilienne. Chaque année, je vous ai rendu compte des péripéties de la renégociation de notre partenariat avec la Caixa Economica Federal. Vous vous rappelez qu'un premier accord avait été signé fin août 2018 sur un périmètre permettant de sécuriser environ les 2/3 de la valeur générée par l'accord en vigueur. A la fin de l'année dernière un ajustement de cet accord sur le même périmètre a confirmé la pérennisation de notre relation avec la CEF pour 25 ans à compter de 2021. Nous avons rendu compte au marché de cette évolution. Mais nous sommes toujours engagés dans les procédures permettant d'obtenir la mise en œuvre de cet accord. Les formalités auprès des autorités de contrôle au Brésil sont assez lourdes. Mais nous comptons bien aboutir comme prévu à la fin de l'année. Cela confortera pour longtemps notre partenariat brésilien. C'est important pour nous, car c'est un relais de croissance. Le marché brésilien de l'assurance reste en effet porteur malgré les difficultés de l'économie brésilienne. Et notre partenaire, la CEF, demeure l'un des acteurs les plus dynamiques. La croissance des revenus de notre filiale a été, de ce fait, de l'ordre de 10 % à changes constants.

Je pourrais aussi vous parler de nos autres filiales. J'ai le souci néanmoins d'être aussi court que possible. Je me bornerai à mentionner que nous avons acquis à l'automne dernier le contrôle à 100 % de notre filiale chypriote. Elle a bien réussi à se relancer après la crise financière qu'a connue Chypre.

Nous observons dans les autres filiales une continuité des tendances passées, continuité que je qualifierai de positive.

Globalement donc, 2019 est une bonne année. Initialement, nous avions prévu de proposer à cette Assemblée générale la distribution d'un dividende de 94 centimes par action. La crise sanitaire et ses conséquences sur l'environnement économique ont amené le Conseil d'administration à décider le 30 mars dernier l'affectation de la totalité du résultat en report à nouveau. Cette décision s'inscrit dans le contexte marqué par les recommandations des autorités publiques incitant à une politique restrictive de distribution de dividendes à titre conservatoire. Le Conseil d'administration s'est toutefois réservé la possibilité de réexaminer cette décision lors de ses prochaines réunions.

Le Conseil d'administration du 7 avril a par ailleurs, là aussi à titre conservatoire, décidé de retirer la « Guidance » sur l'évolution du résultat en 2020 au regard de l'incertitude qui affecte l'économie en 2020.

Cette incertitude s'est retrouvée dans une volatilité du cours de bourse que nous avons tous constatée. Le contexte de la crise engendrée par l'épidémie de Coronavirus est tel qu'il faudra attendre la fin de l'épidémie pour reprendre une analyse rationnelle.

En attendant, l'entreprise traverse la crise avec beaucoup de maîtrise. Je rends hommage aux équipes de CNP Assurances qui ont à cœur de maintenir le service attendu par nos clients et nos partenaires.

L'organisation de l'entreprise s'est adaptée. Le télétravail a pu être généralisé et la gestion des actifs a protégé les intérêts de CNP Assurances et des assurés eux-mêmes autant qu'il était possible.

La capacité de CNP Assurances à traverser la crise est réconfortante. Il n'en reste pas moins que nous mesurons tous l'ampleur du choc engendré par cette épidémie.

Nous avons, d'ailleurs tous en mémoire la crise de 2008. Force est cependant de reconnaître que cette épidémie a créé la surprise et qu'elle nous rappelle à l'humilité. Nos sociétés demeurent fragiles. Il appartient aux assureurs plus que jamais de répondre à un besoin de sécurité. Et ce sera l'honneur de CNP Assurances de continuer à répondre à ce besoin, en s'adaptant comme elle a toujours su le faire.

Vous comprenez que les troubles de la période actuelle n'enlèvent rien à la confiance que je garde dans l'avenir de CNP Assurances. Cela doit sans doute beaucoup à la connaissance que j'ai de la qualité de ses collaborateurs.

L'harmonie que j'ai toujours observée au sein du Conseil d'administration au soutien de la stratégie de l'entreprise est aussi une force pour l'avenir. Le modèle multipartenarial et international de CNP Assurances, un actionariat solide et stable, des valeurs d'entreprise à la fois claires et fortes, voilà des atouts maîtres pour de CNP Assurances.

Merci de votre attention.